

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2710

30 octobre 2013

SOMMAIRE

Ahlsell Finance Sarl	130064	Headstart S.à r.l.	130043
Arcevia Private Equity S.A.	130036	HG (Luxembourg) S.à.r.l.	130043
Athos S.A.	130041	Hyadinvest S.A.	130043
Bara S.A.	130041	Investment Concepts S.A. S.P.F.	130052
BGP Investment II, S.à r.l.	130045	MFJ Group	130046
BGP Investment II, S.à r.l.	130045	Preston Luxembourg 2 S.à r.l.	130042
Brazilhold S.à r.l.	130045	P&S East Growth S.à r.l.	130034
Cardintel Investments Financiers S.A. ..	130040	REDK 3 S.à r.l.	130036
CASTELLANI Frères	130040	Retkauf IV s.à r.l.	130034
CDC Immo Elise S.A.	130040	Scarborough Luxembourg S.à r.l.	130034
CEP III Investment 20 S.à r.l.	130078	Sensation Zen	130045
Clover Leaf Seafood S.à r.l.	130038	Signina Capital	130045
Controlinveste International	130044	Silver Rain S.A.	130034
Core Capital Holdings S.A.	130040	Solica S.à r.l.	130035
Core Capital Holdings S.A.	130039	Svetilnik S.A.	130035
DH Services Luxembourg S.à r.l.	130035	Talomon Fund Management S.à.r.l.	130038
Dinder's S.A.	130042	Tamper Technology S.A.	130036
Drake Invest S.A.	130041	Tar Immobilière S.A.	130038
Drake Invest S.A.	130041	TD Aktiengesellschaft	130038
Drum S.A.	130040	Terelux S.A.	130037
E.Art.T. Licensing	130042	TPG Cents S.à r.l.	130056
E-Group Finance S.A.	130042	TRX Luxembourg S.à.r.l.	130037
European Commercial Industrial Compa- ny	130044	Twinkle Finance S.à r.l.	130035
Européenne de Promotion et de Construc- tion S.A.	130044	United Bulk Carriers International S.A. ..	130037
EuroTech S.à r.l.	130036	Via Investment S.A.	130039
EVRAZ Greenfield Development S.A. ...	130044	Vienada Investments S.à r.l.	130039
Excellux S.à r.l.	130044	VIRGIAN TRUST HOLDING Spf S.A. ..	130039
Fascontrol S.à r.l.	130048	VORTEX INTERNATIONAL SA, société de gestion de patrimoine familial	130080
Gillardin S.A.	130043	Vouga Management S.à r.l.	130037
GIPH S.à r.l.	130080	X-Change Concept S.A.	130046
Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l.	130074		

Retkauf IV s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 123.226.

A titre informatif, veuillez noter que Messieurs Ely Michel Ruimy et Franck Ruimy, gérants de la Société, résident désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that Mr. Ely Michel Ruimy and Mr. Franck Ruimy, managers of the Company, now reside professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130931/14.

(130159497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

P&S East Growth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.958.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 août 2013

1. Mme Valeria CHESHKO a démissionné de son mandat de gérante.
2. Le nombre de gérants a été diminué de trois (3) à deux (2).

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour P&S East Growth S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013130897/14.

(130159222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Silver Rain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 164.233.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la démission, en date du 06 septembre 2013, du Commissaire aux comptes:

- La société Revisora S.A. (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILVER RAIN S.A.

Référence de publication: 2013131007/13.

(130159214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Scarborough Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.660,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.083.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 28 juin 2013

- La démission de M. Fabio Gasperoni de son mandat de Gérant de catégorie B est acceptée avec effet immédiat.
- M. Thierry Jacob, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013130965/13.

(130159127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Solica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.523.

—
Rectification du dépôt du 16/01/2012 n° L120008665

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Monsieur Campoy David

Gérant

Référence de publication: 2013131018/13.

(130159377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Svetilnik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 167.991.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013131025/13.

(130159034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Twinkle Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 155.673.

—
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013131030/13.

(130158955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

DH Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.266.

—
Extrait de la résolution signée par les associés de la Société en date du 9 septembre 2013

En date du 9 septembre 2013, les associés de la Société ont décidé de révoquer Monsieur Glenn Fischer de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

DH Services Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013131325/15.

(130159846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Tamper Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 58.750.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 07 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

Luxembourg, le 07 juin 2013.

Pour TAMPER TECHNOLOGY S.A.

Signature

Référence de publication: 2013131032/13.

(130158867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

REDK 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.605.

—
A titre informatif, veuillez noter que Messieurs Ely Michel Ruimy et Franck Ruimy, gérants de la Société, résident désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that Mr. Ely Michel Ruimy and Mr. Franck Ruimy, managers of the Company, now reside professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130940/14.

(130158931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Arcevia Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 143.375.

—
EXTRAIT

Par la présente, Monsieur Xavier FABRY, informe avoir démissionné en date du 20 août 2013 de son mandat d'administrateur de la société ARCEVIA PRIVATE EQUITY S.A., société anonyme, L-1660 Luxembourg, 30, Grand Rue, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B143375.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013131213/13.

(130159613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

EuroTech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 37, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 165.811.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013131884/14.

(130160568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

United Bulk Carriers International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 52.829.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITED BULK CARRIERS INTERNATIONAL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013131745/12.

(130159851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

TRX Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.842.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'associé unique et gérant de la Société, TRX, Inc., a transféré son siège social à l'adresse suivante:

- 2970 Clairmont Road, Suite 300, Atlanta, Georgia, 30329 Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

TRX Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013131740/16.

(130160292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Vouga Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 171.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131749/10.

(130160110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Terelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 29.162.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 17 septembre 2013

- L'Assemblée révoque le mandat de KPMG Audit et décide de nommer PricewaterhouseCoopers (B 65 477) 400 Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 qui statuera sur les comptes 2013.

- L'Assemblée décide de nommer Madame Martine Collignon demeurant au 11 rue des deux chapelles à Pont à Celles B-6230 en tant que nouvel administrateur en remplacement de Mr Eddy Vandembrielle démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015 statuant sur les comptes 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013131729/16.

(130159625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Tar Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 137.322.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 août 2013

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de M. René FALTZ, de M. Tom FELGEN et de M. Laurent BARNICH pour une période de 6 ans. Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

L'Assemblée réélue comme Commissaire aux comptes la société LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A. (en abrégé LOMAC S.A.) pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013131725/16.

(130160215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

TD Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 101.580.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature*

Référence de publication: 2013131727/11.

(130159878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Talomon Fund Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.339.

Le Bilan abrégé et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le fonds
Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2013131721/13.

(130160213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Clover Leaf Seafood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 159.871.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Gérant A suivant avec effet immédiat:
- Monsieur Jeffrey CHANG, demeurant au 100, Wilshire Boulevard, Suite 1400, Los Angeles, CA 90401, Etats-Unis.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

*Signature
Mandataire*

Référence de publication: 2013131902/14.

(130161101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

VIRGIAN TRUST HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013131755/13.

(130159990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Vienada Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013131754/11.

(130159971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Via Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.458.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 août 2013, les administrateurs actuels LANNAGE S.A., société anonyme représentée par Monsieur Yves BIEWER représentant permanent et VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy KETTMANN représentant permanent ont démissionnés.

De ce fait, le nombre des administrateurs a été réduit de 3 à 1.

Luxembourg, le 18/09/2013.

Pour: VIA INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013131753/17.

(130160041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Core Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.397.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2013

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Catherine Peuteman en tant qu'administrateur de type B avec effet au 23 avril 2013.

Extrait sincère et conforme

Core Capital Holdings S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013131269/13.

(130159844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Core Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Core Capital Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2013131270/12.

(130159845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Cardintel Investments Financiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 50.800.

Aux actionnaires

Nous vous remettons, par la présente, notre démission de notre mandat de Commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Zoug, le 29 août 2013.

FIRI TREUHAND GMBH

Signature

Référence de publication: 2013131276/13.

(130160016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

CASTELLANI Frères, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.048.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131279/10.

(130159801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

CDC Immo Elise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131283/9.

(130160107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Drum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131332/10.

(130159872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Drake Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 165.048.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.09.13.

Pour: *DRAKE INVEST S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013131330/15.

(130159725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Athos S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.918.

Le domicile de la société ATHOS S.A., R.C.S. Luxembourg B n°144918, constituée le 13 février 2009 par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C N°604 du 19.03.2009, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 17.09.2013.

Luxembourg, le 17.09.2013.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013131218/12.

(130159861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Bara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 48.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013131230/12.

(130160089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Drake Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.048.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.09.2013.

Pour: *DRAKE INVEST S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013131328/15.

(130159723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Dinder's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.480.

—
Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 6 septembre 2013

1. M. Eric TAZZIERI, administrateur de sociétés, né à Ougrée (Belgique), le 3 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. David GIANNETTI, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Mme Katia CAMBON a été nommée présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DINDER'S S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013131327/19.

(130159583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

E.Art.T. Licensing, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 5, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 163.593.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131333/9.

(130159921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

E-Group Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 71.239.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131334/9.

(130159979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Preston Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.995,70.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.152.

—
Il résulte de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société en date du 13 septembre 2013 que l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Nomination du réviseur d'entreprises agréé suivant à compter du 19 juin 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

KPMG Luxembourg S.à r.l, domicilié à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B 149133 auprès du RCS Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013131596/17.

(130159946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Hyadinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 164.253.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2013131443/13.

(130160310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Headstart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 149.993.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant unique de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- CG Group S.A., associé unique de la société susmentionnée enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149995 a désormais son siège social à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2013131423/19.

(130159665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

HG (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.952.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013131432/11.

(130159540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Gillardin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.829.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131411/11.

(130160231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Excellux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 100.918.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 12.09.2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen.

Référence de publication: 2013131372/11.

(130160106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

EVRAZ Greenfield Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.803.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67345 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131369/10.

(130159651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Européenne de Promotion et de Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 40.244.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131367/10.

(130160154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

European Commercial Industrial Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 29.324.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131366/9.

(130159718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Controlinveste International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013131906/14.

(130160742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Brazilhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013131891/12.

(130160559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

BGP Investment II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.581.

Rectificatif des comptes déposés le 26/04/2013 sous la référence L130066367

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131886/11.

(130160957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

BGP Investment II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.581.

Rectificatif des comptes déposés le 26/04/2013 sous la référence L130066368

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131885/11.

(130160942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Signina Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 149.909.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013131697/10.

(130159742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Sensation Zen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 5, rue du Tilleul.

R.C.S. Luxembourg B 160.039.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131686/10.

(130159674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**MFJ Group, Société Anonyme,
(anc. X-Change Concept S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.768.

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE ONZE SEPTEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «X-CHANGE CONCEPT S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri, constituée suivant acte du notaire Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1469 du 13 juin 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B138768.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe MIDY, Ingénieur, demeurant au 33, rue des Hironnelles, F-57300 Mondelange.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme MOUREAU, Manager, demeurant au 11, rue du Bois, F-57310 Guénange.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «MFJ GROUP» et modification subséquente de l'article 1 des statuts;

2. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-), avec ou sans émission d'actions nouvelles, et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires, ainsi que d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, et modification subséquente de l'article 5 des statuts;

3. Modification de l'article 10 des statuts de la Société, relatif aux pouvoirs de signature, lequel se lira dorénavant comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, et jusqu'à concurrence de cinq mille euros (EUR 5.000,00.-), la société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Pour tout montant supérieur à cinq mille euros (EUR 5.000,00.-), les signatures conjointes de deux administrateurs sont nécessaires pour engager la société.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société. A compter de ce jour, la dénomination sociale de la Société sera «MFJ GROUP».

L'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts de la Société est ainsi modifié comme suit:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination «MFJ GROUP» (la «Société»)».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration établi en conformité avec l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, lequel restera annexé au présent acte, l'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour réaliser des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment le pouvoir de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

En outre, l'assemblée autorise le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, aux modalités et conditions à déterminer par le conseil d'administration.

En conséquence, l'article 5 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 11 septembre 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société, relatif aux pouvoirs de signature, lequel se lira dorénavant comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, et jusqu'à concurrence de cinq mille euros (EUR 5.000,00,-), la société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Pour tout montant supérieur à cinq mille euros (EUR 5.000,00,-), les signatures conjointes de deux administrateurs sont nécessaires pour engager la société.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.».

Frais

Le montant des frais incombant à la société du chef de la présente assemblée est évalué à environ EUR 1.150,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MIDY, J. MOUREAU, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 septembre 2013. Relation: RED/2013/1484. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 septembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013130384/118.

(130158268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Fascontrol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 180.135.

STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. «LIAM HOLDING S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-165.184, ayant son siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, ici représentée par Madame Johanna Schadeck, demeurant professionnellement au 15, rue Astrid L-1143 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Anvers, le 3 septembre 2013.

2. Madame Johanna Schadeck, prénommée, agissant en son nom personnel.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle personne comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement deux associés, propriétaires de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination «FASCONTROL S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision de la gérance.

Sur simple décision du/des gérant(s), ou selon le cas, du Conseil de Gérance (la «gérance»), la Société peut ouvrir des succursales, agences ou autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou l'un des Gérants de la Société.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prestation de conseils de nature économique et fiscale aux particuliers et aux entreprises. Elle pourra céder son assistance la plus vaste aux tiers lors de telles opérations et représenter les tiers devant les autorités économiques et fiscales pour assurer la bonne fin de toutes opérations économiques et financières.

La Société pourra également accepter des missions relatives à la gestion de sociétés, ainsi que des missions de commissaire et en général prêter tous services administratifs à toutes sociétés ou entreprises de quelque nature que ce soit.

Elle pourra faire des opérations mobilières pour compte propre ou pour compte de tiers et généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui favorisent son développement.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

La société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut ouvrir des succursales tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social émis. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, le décès, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, la durée de leur mandat, et il(s) restera/resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soit/soient élus. Il(s) est/sont rééligible(s) et il(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les statuts et les dispositions de la loi.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Le(s) Gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du/des Gérant(s), selon le cas.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le(s) Gérant(s) peut/peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 12. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera les Gérants et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 13. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par la Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, dans un délai respectable, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par télégramme une autre personne comme mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés aux Gérants en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le deuxième jeudi du mois de mars à 15:30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Art. 19. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux des réunions de l'assemblée générale des associés seront signés par le président de la réunion, par le secrétaire et par le scrutateur ainsi que par tout associé ou mandataire d'associé qui le demanderait.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront documentées par écrit et signées par l'associé unique.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions en vigueur.

Dispositions transitoires

Par dérogation, la première année sociale commencera à la date de constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

"LIAM HOLDING S.A.", prénommée,	90 parts sociales
Madame Johanna Schadeck, prénommée,	10 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais - Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Dispositions transitoires

Par dérogation, la première année sociale commencera à la date de constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés présents et représentés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Les associés décident de fixer à un le nombre de Gérants et de nommer Monsieur Emmanuel CUKROWICZ, né le 21 novembre 1971 à Anvers, demeurant au 40 avenue du Gui, B-1180 Bruxelles comme Gérant pour une durée indéterminée.

Le gérant a le pouvoir les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature seule ou conjointe selon le cas.

2. Le siège social est fixé au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. SCHADECK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11623. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013130096/215.

(130158300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Investment Concepts S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.133.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le seize août

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. FINACAP S.A. dont le siège est au 39, allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg

représentée par Madame Sophie HENRYON en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

2. Monsieur Norbert SCHMITZ, demeurant au 16, rue Eugène Wolff à L-2736 Hamm

représenté par Madame Sophie HENRYON en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INVESTMENT CONCEPTS S.A. S.P.F., société de gestion de patrimoine familial, qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (€ 2.500.000,-), représenté par DEUX MILLE CINQ CENT (2.500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (Euros DIX MILLIONS) représenté par 10.000 (DIX MILLE) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (Euros MILLE) chacune

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans, prenant fin le 16 août 2018, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être effectuées moyennant une augmentation de la valeur nominale des actions ainsi qu'elle sera déterminée par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles augmentations. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois d'octobre à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commence ce jour et finit le 30 juin 2014.

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième vendredi du mois d'octobre en 2014.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

- FINACAP S.A., préqualifiée,

DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF ACTIONS 2.499

- Monsieur Norbert SCHMITZ, préqualifié, UNE ACTION 1

TOTAL: DEUX MILLE CINQ CENTS ACTIONS 2.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (€ 2.500.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à TROIS MILLE EUROS (€ 3.000,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires, représentés comme dit ci-avant, se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

a) Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Hamm;

b) La société anonyme «FMS SERVICES S.A.» ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3 avenue Pasteur, (RCS Luxembourg section B numéro 101.240) est nommé représentant permanent Monsieur Javier ARELLANO, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

c) La société anonyme «S.G.A. SERVICES S.A.» ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, (RCS Luxembourg section B numéro 7 6.118); est nommée représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, résidant au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 août 2013. Relation: EAC/2013/11104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013130163/214.

(130158271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

TPG Cents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.123.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of the month of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 119.667;

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23rd August 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company TPG Cents S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1^{er}. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG Cents S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro-cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and

meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class B manager in all circumstances and by the sole signature of one class A manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class A manager under this article 7, by the sole signature of the class A manager.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions

shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the next year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2014.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, TPG Capital - Luxembourg, S.a r.l. has subscribed and entirely paid up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro-cent (EUR 0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary decision of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Class A

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15th October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class A.

Class B

- John Viola, director of companies, born on 13 October 1965 in Arcadia, California, U.S.A., with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Manager Class B.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2014.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version;

on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois d'août.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TPG Capital - Luxembourg, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.667,

représentée par Maître Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 23 août 2013, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée TPG Cents S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TPG Cents S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par email pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe A pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil

de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe A conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe A.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante TPG Capital - Luxembourg, S.à.r.l. a souscrit et intégralement libéré un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décision extraordinaire de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Classe A

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe A.

Classe B

- John Viola, directeur de sociétés, né le 13 octobre 1965 à Arcadia, Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102, Etats-Unis d'Amérique, Gérant de Classe B.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31^{ème} jour du mois de décembre 2014.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 août 2013. Relation: DIE/2013/10569. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130347/434.

(130158069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Ahlsell Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 21.526.513,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.565.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of the month of August,
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Ahlsell Investco AB, an aktiefbolag (joint stock company) governed by the laws of Sweden, registered under registration number 556680-8704 with the Bolagsverket (Swedish Companies Registration Office), having its registered office at Liljeholmsvägen 30, Stockholm, 117 61, Sweden (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Daniel Boone, attorney-at-law, having its offices in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private deed, dated 12 August 2013;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of Ahlsell Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered offices at 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under Section B, number 178565 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed received on 26 June 2013 by Me Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Me Henri Hellinckx, prenamed, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that:

- the 100,000 ordinary shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed;
- the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by the issuance of new ordinary shares, subject to the payment of a global share premium attached thereto;
2. Issuance of, subscription to and payment of the ordinary shares;
3. Payment of the global share premium attached to the ordinary shares;
4. Allocation of the legal reserve attached to the ordinary shares;
5. Increase of the share capital of the Company by the issuance of mandatory redeemable preferred shares, subject to the payment of a global share premium attached thereto;
6. Issuance of, subscription to and payment of the mandatory redeemable preferred shares;
7. Payment of the global share premium attached to the mandatory redeemable preferred shares;
8. Allocation of the legal reserve attached to the mandatory redeemable preferred shares;
9. Subsequent amendment of Articles 6, 8, 10, 20 and 21 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company and to implement the specific statutory provisions relating to the mandatory redeemable preferred shares;
10. Proxies; and
11. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty one million four hundred twenty six thousand five hundred thirteen Norwegian Krone (NOK 21,426,513.-) (the "Capital Increase"), so as to bring it from its present amount of one hundred thousand Norwegian Krone (NOK 100,000.-), represented by one hundred thousand (100,000) ordinary shares, with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, to twenty one million five hundred twenty six thousand five hundred thirteen Norwegian Krone (NOK 21,526,513.-), represented

by (i) one hundred fifty eight thousand one hundred ninety two (158,192) ordinary shares, and (ii) twenty one million three hundred sixty eight thousand three hundred twenty one (21,368,321) mandatory redeemable preferred shares, with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, by the issuance of:

(i) fifty eight thousand one hundred ninety two (58,192) new ordinary shares, with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-), having the same rights as the previously issued ordinary shares (the "New Ordinary Shares"); and

(ii) twenty one million three hundred sixty eight thousand three hundred twenty one (21,368,321) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS"), with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each.

Second resolution

With the proceeds of the Claims contributed to the Company and in addition to the Capital Increase, as set forth in the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to further make and pay up the following allocations (the "Allocations"):

- Fifteen thousand eight hundred nineteen point eighty six Norwegian Krone (NOK 15,819.86) to a non-distributable item of the balance sheet of the Company as the ordinary shares' legal reserve;

- Fifteen million six hundred forty five thousand two hundred forty eight point fourteen Norwegian Krone (NOK 15,645,248.14) to a distributable item of the balance sheet of the Company as the ordinary shares' premium account;

- Two million one hundred thirty six thousand eight hundred thirty two point seventy five Norwegian Krone (NOK 2,136,832.75) to a non-distributable item of the balance sheet of the Company as the MRPS' legal reserve; and

- Two billion one hundred thirteen million three hundred twenty seven thousand five point forty six Norwegian Krone (NOK 2,113,327,005.46) to a distributable item of the balance sheet of the Company as the MRPS' premium account.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept that the Capital Increase, as set forth in the first resolution above, and the Allocations, as set forth in the second resolution above, will be fully subscribed and paid up by way of a contribution in kind (the "Contribution") of claims held by the Sole Shareholder having an aggregate amount value of two billion one hundred fifty two million five hundred fifty one thousand four hundred nineteen point twenty one Norwegian Krone (NOK 2,152,551,419.21.-) (the "Claims").

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve and record the following subscription and payment of the Capital Increase and the Allocations as set out below.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declared to fully subscribe to the Capital Increase of twenty one million four hundred twenty six thousand five hundred thirteen Norwegian Krone (NOK 21,426,513.-) by subscribing to the New Ordinary Shares and the MRPS, together with the payment of:

- Fifteen thousand eight hundred nineteen point eighty six Norwegian Krone (NOK 15,819.86) to a non-distributable item of the balance sheet of the Company as the ordinary shares' legal reserve;

- Fifteen million six hundred forty five thousand two hundred forty eight point fourteen Norwegian Krone (NOK 15,645,248.14) to a distributable item of the balance sheet of the Company as the ordinary shares' premium account;

- Two million one hundred thirty six thousand eight hundred thirty two point seventy five Norwegian Krone (NOK 2,136,832.75) to a non-distributable item of the balance sheet of the Company as the MRPS' legal reserve; and

- Two billion one hundred thirteen million three hundred twenty seven thousand five point forty six Norwegian Krone (NOK 2,113,327,005.46) to a distributable item of the balance sheet of the Company as the MRPS' premium account.

The whole being fully paid up by way of the Contribution to the Company.

Evaluation of the Contribution

The value of the Claims is set at two billion one hundred fifty two million five hundred fifty one thousand four hundred nineteen point twenty one Norwegian Krone (NOK 2,152,551,419.21).

Contribution

The Sole Shareholder, in its capacity as contributor of the Claims, expressly declares that:

(i) It is legally and validly entitled to all rights attached to the Claims;

(ii) None of the Claims is subject to any dispute or third parties' claims;

(iii) Each of the Claims is freely transferable to the Company with all rights attached thereto;

(iv) the transfer of the Claims is effective as of the date of the present deed; and

(v) all formalities subsequent to the transfer of the Claims as required under any applicable law have or will be carried out in order for the Contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Evidence of the Contribution

Proof of the ownership and of the value of the Claims has been given to the undersigned notary who has been submitted with a copy of the valuation report issued by the management of the Company on 12 August 2013 (the "Valuation Report"), which conclusion is as follows:

"Based on the information provided and made available to the Company, nothing indicates that, on the date of this valuation report, (i) the aggregate value of the Claims is not less than two billion one hundred fifty two million five hundred fifty one thousand four hundred and nineteen point twenty one Norwegian Krone (NOK 2,152,551,419.21) and that (ii) the Aggregate Contributed Value is not at least equal to the aggregate of the Capital Increase, the Share Premium Accounts' and Legal Reserves' Allocations to be paid up by the Sole Shareholder."

The Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

As consequence of the Capital Increase, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty one million five hundred twenty six thousand five hundred thirteen Norwegian Krone (NOK 21,526,513.-) shares, divided into (i) one hundred fifty eight thousand one hundred ninety two (158,192) fully paid up ordinary shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-), having the same rights as the previously issued ordinary shares (the "Ordinary Shares"), and (ii) twenty one million three hundred sixty eight thousand three hundred twenty one (21,368,321) mandatory redeemable preferred shares, fully paid up, with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "MRPS").

The Ordinary Shares and the MRPS shall be referred together as the "Shares".

Share premium paid to Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- Any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Share premium account (the "Ordinary Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares. Any distribution out of the Ordinary Share Premium Account can only be made to the holders of Ordinary Shares;

- Any share premium paid on MRPS Shares shall be booked in a MRPS share premium account (the "MRPS Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the MRPS. Any distribution out of the MRPS Share Premium Account can only be made to the holders of MRPS".

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 8 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 8. Rights and Obligations attached to the shares.** Subject to any other provisions which may be set forth by these Articles in respect of specific categories of shares, each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Provided that and as long as there is one single shareholder, the MRPS shall have no voting rights. However, the MRPS holders are entitled to vote in any general meeting of the shareholder called upon to resolve on the following matters:

- The issue of new MRPS;
- The determination of the rate of the cumulative preferred dividend on the MRPS;
- Any proposed amendment to the preferred right to distributions on liquidation of the MRPS over the Ordinary Shares; and/or
- Conversion of one or more MRPS or classes of MRPS into Ordinary Shares.

MRPS holders are subordinated to all other debts and liabilities incurred by the Company. However, MRPS grant to their holders a preferential right of reimbursement above any other types of shares issued by the Company. Such preferential right of reimbursement includes:

- Contributions to share capital;
- Share premium attached to the MRPS;
- The accrued and unpaid MRPS dividends; and
- The cumulative preferred dividends accruing on the MRPS which have not yet been declared nor distributed (the "MRPS Reserve Account")

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 10 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" Art. 10. Transfer of Shares - Redemption of Shares - Conversion of Shares.

10.1. Transfer of Shares

If the Company is composed of one single shareholder, the single shareholder can transfer freely its Shares.

If the Company is composed of several shareholders, the Shares may be transferred freely amongst shareholders. However, the Shares may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the 1915 Law.

For the avoidance of doubt, no stapling applies between the MRPS and the Ordinary Shares.

10.2. Redemption of Shares

Subject to the paragraphs below, the Company may redeem its own Shares.

MRPS are subject to mandatory redemption by the Company at the ten (10) years' anniversary date of the issuance of the MRPS (provided that no conversion or prior redemption has prior occurred).

The MRPS mandatory redemption amount is equal to the nominal value of the redeemed MRPS plus any share premium attached to the redeemed MRPS, plus any accrued and unpaid dividends attached to the redeemed MRPS, plus any MRPS legal or statutory reserve accounts attached to the redeemed MRPS including in particular, the MRPS Reserve Account.

Notwithstanding the above, The MRPS are redeemable at any time at the option of the MRPS holder with prior notice to the Company.

Shares redeemed shall be immediately cancelled by the Company.

10.3. Conversion of Shares

MRPS holders shall have the option to convert their MRPS at any time at fair market value. The number of conversion Ordinary Shares, this number being calculated by applying the Ordinary Shares' fair market value at the time of conversion, shall be equal to, in respect of the respective converted MRPS, the aggregate of their respective (i) nominal value, (ii) attached share premium (if any), (iii) the accrued and unpaid MRPS dividends of the financial year, and (iv) the MRPS Reserve Account. As a result and for instance, in case the aforementioned aggregate in respect of a converted MRPS is equal to NOK 10.-, the converter will be entitled to receive 5 Ordinary Shares with a fair market value, at the time of conversion, of NOK 2.- each.

In case of decimals due to conversion, the Company shall be entitled, as the case may be, either to round up or round down to the closest number of conversion Ordinary Shares).

MRPS converted shall be immediately cancelled by the Company.

The Company shall have no conversion rights and may not require conversion to the shareholders on their Shares."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 20 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

« Art. 20. Allocation of profits.

20.1. General

The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions, represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the manager, in the case of a sole manager or, as the case may be, the Board, may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

20.3. MRPS return

MRPS exclusively entitle their holders to the return set forth in this Section 20.3 and convey no other right to participate in profits of the Company.

MRPS shall carry a cumulative preferential dividend right as follows:

- Fixed preferential and annual cumulative dividend equal to 0.1 % of the nominal value of the MRPS and attached share premium (if any) (the "Fixed Return ");
- Variable preferential and annual cumulative dividend corresponding to the income realized by the Company on its financial assets (i.e. loan receivables and any assets which would replace the loan receivables during the lifetime of the Company, e.g. cash arising on repayment of the loan receivables)(including notably interest income, potential foreign exchange gains and any income or gain on derivatives) minus (i) any costs directly related to the financing activities of the Company (i.e. loan receivables and any assets which would replace the loan receivables during the lifetime of the Company e.g. cash arising on repayment of the loan receivables) (including notably potential foreign exchange losses), (ii) the Fixed Return and (iii) any applicable arm's length remuneration as determined by the general meeting of the shareholders of the Company (the "Variable Return ").

No dividend right shall vest until any one of the three following events occurs:

- An annual or interim dividend is declared payable;
- Shares are redeemed by the Company or the MRPS holders; or
- The Company enters into liquidation proceedings.

In addition, a dividend payment will not be approved if, at the time of such deliberation, the Company, as a result of the proposed dividend payment, does not have sufficient liquid assets to cover its current expenses.

Should the profits be sufficient to distribute a dividend, in whole or in part, and the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, decides to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the MRPS holders shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in the MRPS Reserve Account.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 21 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

« **Art. 21. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Upon liquidation of the Company, the MRPS holders are entitled to receive prior to any holder of Ordinary Shares, an amount equal to the aggregate of:

- (i) any accrued and unpaid dividends of the financial year;
- (ii) MRPS Reserve Account; and
- (iii) repayment of the MRPS subscription price and (iv) any share premium attached to the MRPS.

Subject to and except the above, MRPS holders have no right to liquidation surplus."

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the above mentioned capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the above resolutions.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately EUR 7,500.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'année deux mille treize, le treize août.

Pardevant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Ahlsell Investco AB, une société anonyme (aktiebolag) régie par le droit suédois, immatriculée sous le numéro d'immatriculation 556680-8704 auprès du Bolagsverket (Bureau d'Immatriculation Suédois des Sociétés), ayant son siège social statutaire à Liljeholmsvägen 30, Stockholm, 117 61, Suède,

ici représentée par Daniel Boone, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, en date du 12 août 2013.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-avant, est l'associé unique de la société Ahsell Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 178565 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 26 juin 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique prie le notaire intervenant d'acter que:

- les 100.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points de l'agenda dont l'Associé Unique a été pleinement informé;

- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales ordinaires, sous réserve du paiement d'une prime d'émission globale y attachée;

2. Souscription, paiement et émission des parts sociales ordinaires;

3. Paiement d'une prime d'émission globale relative aux parts sociales ordinaires;

4. Dotation de la réserve légale relative aux parts sociales ordinaires;

5. Augmentation du capital social de la Société par l'émission parts privilégiées obligatoirement rachetables, sous réserve du paiement d'une prime d'émission globale y attachée;

6. Souscription, paiement et émission des parts privilégiées obligatoirement rachetables;

7. Paiement d'une prime d'émission globale relative aux parts privilégiées obligatoirement rachetables;

8. Dotation de la réserve légale relative aux parts privilégiées obligatoirement rachetables;

9. Modification subséquente des articles 6, 8, 10, 20 et 21 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société et de mettre en place les dispositions statutaires spécifiques afférentes aux parts privilégiées obligatoirement rachetables;

10. Procurations; et

11. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'Associé Unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt et un millions quatre cent vingt six mille cinq cent treize couronnes norvégiennes (NOK 21.426.513,-) (l' «Augmentation de capital») aux fins de le porter de son montant actuel de cent mille couronnes norvégiennes (100.000,- NOK), représenté par cent mille (100.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune, au montant de vingt et un millions cinq cent vingt six mille cinq cent treize couronnes norvégiennes (NOK 21.526.513,-), représenté par (i) cent cinquante huit mille cent quatre-vingt douze (158.192) parts sociales ordinaires, et (ii) vingt et un millions trois cent soixante huit mille trois cent vingt et une (21.368.321) parts privilégiées obligatoirement rachetables, d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune, par l'émission de:

(i) cinquante huit mille cent quatre-vingt douze (58.192) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-), conférant les mêmes droits que les parts sociales ordinaires précédemment émises (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»); et

(ii) vingt et un millions trois cent soixante huit mille trois cent vingt et une (21.368.321) parts privilégiées obligatoirement rachetables («MRPS»), d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Avec les fonds de la Créance apportés à la Société et en sus de l'Augmentation de Capital telle que détaillée dans la première résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide d'allouer et libérer ce qui suit (les «Allocations»):

- Quinze mille huit cent dix neuf et quatre vingt six centimes de couronnes norvégiennes (NOK 15.819,86), à un poste non distribuable dans le bilan de la Société en tant que réserve légale des parts sociales ordinaires;
- Quinze millions six cent quarante cinq mille deux cent quarante huit et quatorze centimes de couronnes norvégiennes (NOK 15.645.248,14), à un poste distribuable dans le bilan de la Société en tant que prime d'émission des parts sociales ordinaires;
- Deux millions cent trente six mille huit cent trente deux et soixante quinze centimes de couronnes norvégiennes (NOK 2.136.832,75), à un poste non distribuable dans le bilan de la Société en tant que réserve légale des MRPS; et
- Deux milliards cent treize millions trois cent vingt sept mille cinq et quarante six centimes de couronnes norvégiennes (NOK 2.113.327.005,46), à un poste distribuable dans le bilan de la Société en tant que prime d'émission des MRPS.

Troisième résolution

L' Associé Unique décide d'approuver que l'Augmentation de Capital, telle qu'exposée dans la première résolution ci-dessus, et les Allocations, telles qu'exposées dans la seconde résolution ci-dessus, seront intégralement souscrites et libérées moyennant un apport en nature (l' «Apport») des créances détenues par l'Actionnaire Unique pour un montant global de deux milliards cent cinquante deux millions cinq cent cinquante et un mille quatre cent dix neuf et vingt et un centimes de couronnes norvégiennes (NOK 2.152.551.419,21.-) (les «Créances»).

Quatrième résolution

L' Associé Unique, ici représenté comme il est dit, décide d'approuver et d'acter la souscription suivante et la libération de l'Augmentation de Capital et des Allocations comme exposé ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire intégralement à l'Augmentation de Capital de vingt et un millions quatre cent vingt six mille cinq cent treize couronnes norvégiennes (NOK 21.426.513,-) en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et aux MRPS, ensemble avec le paiement de:

- Quinze mille huit cent dix neuf et quatre vingt six centimes de couronnes norvégiennes (NOK 15.819,86), à un poste non distribuable dans le bilan de la Société en tant que réserve légale des parts sociales ordinaires;
- Quinze millions six cent quarante cinq mille deux cent quarante huit et quatorze centimes de couronnes norvégiennes (NOK 15.645.248,14), à un poste distribuable dans le bilan de la Société en tant que prime d'émission des parts sociales ordinaires;
- Deux millions cent trente six mille huit cent trente deux et soixante quinze centimes de couronnes norvégiennes (NOK 2.136.832,75), à un poste non distribuable dans le bilan de la Société en tant que réserve légale des MRPS; et
- Deux milliards cent treize millions trois cent vingt sept mille cinq et quarante six centimes de couronnes norvégiennes (NOK 2.113.327.005,46), à un poste distribuable dans le bilan de la Société en tant que prime d'émission des MRPS, le tout ayant été libéré par le biais d'un Apport à la Société.

Evaluation de l'Apport

La valeur de l'Apport est établie à deux milliards cent cinquante deux millions cinq cent cinquante et un mille quatre cent dix neuf et vingt et un centimes de couronnes norvégiennes (NOK 2.152.551.419,21).

Apport

L'Associé Unique, en sa qualité d'apporteur des Créances, confirme expressément que:

- (i) Il est légalement et valablement autorisé à exercer tous les droits attachés aux Créances;
- (ii) Aucune des Créances n'est l'objet de litiges ou de revendications de tierces parties;
- (iii) Chacune de ces Créances est librement cessible à la Société y compris tous droits y attachés;
- (iv) La cession des Créances est effective à la date du présent acte; et
- (v) Toutes les formalités subséquentes au transfert des Créances, telles que requises par tout droit applicable, ont été ou seront respectées afin de rendre l'Apport opposable partout et à l'égard de toute tierce partie.

Preuve de l'Apport

La preuve de la propriété et de la valeur des Créances a été fournie au notaire instrumentant par un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société en date du 12 août 2013 (le "Rapport d'évaluation"), dont la conclusion est la suivante:

"Sur base des documents fournis et mis à la disposition de la Société, rien n'indique que, à la date de ce rapport d'évaluation, (i) la valeur totale des Créances n'est pas inférieure à deux milliards cent cinquante deux millions cinq cent cinquante et un mille quatre cent dix neuf et vingt et un centimes de couronnes norvégiennes (NOK 2.152.551.419,21.-)

et que (ii) la Valeur Totale Apportée n'est pas au moins égale à l'addition de l'Augmentation de Capital et les Allocations des Comptes de Prime d'Emission et de Réserve Légale devant être libérés par l'Associé Unique."

Le Rapport d'évaluation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence de l'Augmentation de Capital, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt et un millions cinq cent vingt six mille cinq cent treize couronnes norvégiennes (NOK 21.526.513,-), divisé en (i) cent cinquante huit mille cent quatre-vingt douze (158.192) parts sociales ordinaires, intégralement libérées, d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune, conférant les mêmes droits que les parts sociales ordinaires précédemment émises («les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»), et (ii) vingt et un millions trois cent soixante huit mille trois cent vingt et une (21.368.321) parts privilégiées obligatoirement rachetables, intégralement libérées, d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune, («les MRPS»)."

Les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS seront désignées ensemble comme les «Parts Sociales».

La prime d'émission relative aux Parts Sociales ordinaires ou aux MRPS sera enregistrée sous le compte de prime d'émission, tel qu'il suit:

- Toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires sera comptabilisée dans un compte de prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires («le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires») et cette prime d'émission restera allouée aux Parts Sociales Ordinaires. Toute distribution du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires ne pourra être faite qu'aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.
- Toute prime d'émission payée sur les MRPS sera comptabilisée dans un compte de prime d'émission des MRPS («le Compte de Prime d'Emission des MRPS») et cette prime d'émission restera allouée aux MRPS. Toute distribution du Compte de Prime d'Emission des MRPS ne pourra être faite qu'aux détenteurs des MRPS».

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Sous réserve de toute autre disposition qui pourrait être visée par les Articles relatifs à une catégorie spécifique de parts sociales, chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal sur les bénéfices de la Société et sur tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

A condition que et pour autant qu'il n'y ait qu'un seul associé, les MRPS ne comporteront pas de droit de vote. Cependant, les détenteurs de MRPS sont autorisés à voter à toute assemblée générale des associés convoquée pour décider de l'un des sujets suivants:

- L'émission de nouveaux MRPS;
- La détermination du taux des dividendes préférentiels cumulés sur les MRPS;
- Toute proposition de modification du droit préférentiel de distribution sur la liquidation des MRPS en sus des Parts Sociales Ordinaires; et/ou
- La conversion d'une ou plusieurs MRPS ou classe de MRPS en Parts Sociales Ordinaires.

Les détenteurs de MRPS sont tenus à toutes les autres dettes et engagements encourus par la Société. Cependant, les MRPS attribuent à leurs détenteurs un droit préférentiel au remboursement au dessus de tout autre type de part sociale émise par la Société. Un tel droit préférentiel au remboursement comprend:

- Les apports au capital social;
- Les primes d'émission des MRPS;
- Les dividendes cumulés et non payés;
- Les dividendes préférentiels cumulatifs courant sur les MRPS qui n'ont pas encore été déclarés ni distribués (le «Compte de réserve des MRPS»).

Si la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 10. Cession, Rachat et Conversion de Parts Sociales.

10.1. Cession de Parts Sociales

Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

En tout état de cause, aucune assimilation ne s'applique entre les MRPS et les Parts Sociales Ordinaires.

10.2. Rachat de Parts Sociales

Sous réserve des sections ci-dessous, la Société peut racheter ses propres parts sociales.

Les MRPS sont soumis au rachat obligatoire par les Société au jour du dixième anniversaire de leur émission (dans la mesure où aucune conversion antérieure au rachat ne serait intervenue).

Le prix de rachat imposé des MRPS est égal à leur valeur nominale des MRPS rachetés, augmenté de toute prime d'émission attachée aux MRPS rachetés, augmenté des dividendes courus et non payés attachés aux MRPS rachetés, et augmenté des réserves légales ou statutaires relatives aux MRPS rachetés, incluant, en particulier, le Compte de Réserve des MRPS.

Nonobstant ce qui précède, les MRPS peuvent être rachetées à tout moment sur option de leur détenteur, avec notice préalable à la Société.

Les Parts Sociales rachetées seront immédiatement annulées par la Société.

10.3. Conversion de Parts Sociales

Les porteurs de MRPS auront la possibilité de convertir leurs MRPS à tout moment, à leur valeur de marché. Le nombre de conversion de Parts Sociales Ordinaires, ce nombre étant calculé par application de la valeur de marché des Parts Sociales Ordinaires à la date de conversion, sera égal, au regard des MRPS convertis, à la somme de leur (i) valeur nominale, (ii) la prime d'émission relatives aux parts sociales, (iii) les dividendes courus et non payés de l'exercice, et (iv) le compte de réserve des MRPS. Il en résulte que, par exemple, au cas où la somme mentionnée ci-dessus est égale à NOK 10,-, le convertisseur sera susceptible de recevoir 5 Parts Sociales Ordinaires à leur valeur de marché, au moment de la conversion, de NOK 2,- chacune.

En cas de fractions dues à la conversion, la Société pourra, selon le cas, arrondir par excès ou par défaut, au nombre de conversion le plus proche de Parts Sociales Ordinaires.

Les MRPS convertis seront immédiatement annulés par la Société.

La Société n'aura pas de droit de conversion, et ne peut demander une conversion aux associés de leurs actions.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 20. Répartition des bénéfices.

20.1. Généralités

Les avoirs en compte de la Société figurant dans le bilan de la Société, après déduction des frais généraux, amortissements et provisions, représentent le bénéfice net de l'exercice.

Cinq pourcent (5%) du bénéfice net est déductible et attribué à la constitution de la réserve légale; cette attribution ne sera plus obligatoire quand le montant de la réserve aura atteint 10 pourcent (10%) du capital.

Le bénéfice restant est attribué sur décision du(des) associé(s), selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le gérant, dans le cas d'un gérant unique ou, selon le cas, le conseil d'administration, peut décider de verser des dividendes intérimaires aux associé(s) avant la fin de l'année sur la base d'un état des comptes montrant (i) que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier l'exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes destinées à être porter en réserve en application de la Loi de 1915 ou des Statuts (ii) et que de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le(s) associé(s).

20.3. Revenu des MRPS

Les MRPS confèrent exclusivement à leurs détenteurs, le droit au remboursement exposé dans la section 20.3 et n'attribuent aucun autre droit de participation aux bénéfices de la Société.

Les MRPS comporteront un droit au dividende préférentiel cumulatif, comme suit:

- Un dividende préférentiel fixe annuel cumulatif égal à 0,1% de la valeur nominale des MRPS et des primes d'émission (le cas échéant) (le «Revenu fixe»).

- Un dividende préférentiel variable annuel cumulatif correspondant au revenu réalisé par la Société sur ses actif financiers (c'est-à-dire les créances de prêt et tout actif qui pourrait remplacer les créances de prêt durant l'existence de la Société, par exemple du numéraire relatif au remboursement des créances de prêt) (incluant notamment les revenus

d'intérêt, les potentiels gains de change) ou revenu ou gain relatif à des dérivés), moins (i) tous les coûts en relation directe avec les activités financières de la Société (soit les créances de prêt et tout actif qui pourrait remplacer les créances de prêt durant l'existence de la Société, par exemple du numéraire relatif au remboursement des créances de prêt) (incluant notamment les potentielles pertes de change), (ii) le Revenu Fixe et (iii) toute rémunération standard telle que déterminée par l'assemblée générale des associés de la Société (le «Revenu Variable»).

Aucun droit à dividende ne sera acquis jusqu'à la survenance de l'un des trois événements suivants:

- Un dividende annuel ou intérimaire est déclaré payable;
- Les Parts Sociales sont rachetées par la Société ou par les détenteurs de MRPS; ou
- La Société entre dans une procédure de liquidation.

En sus, le versement d'un dividende ne sera pas approuvé si, au moment d'une telle délibération la Société n'avait pas de liquidités suffisantes pour couvrir ses frais courants en vue de la distribution de dividendes proposée.

Dans l'hypothèse de bénéfices suffisants pour distribuer un dividende, en tout ou partie, et l'Associé Unique, ou dans le cas de plusieurs associés, l'assemblée générale des associés, décide de ne pas prendre de décision de distribuer un tel dividende, le montant du dividende qui aurait dû être distribué aux détenteurs de MRPS sera automatiquement attribué à la réserve distribuable comptabilisée dans le compte de réserve des MRPS»

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite du seul associé ou de l'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associée unique ou par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent, sans y être obligés, être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Lors de la liquidation de la Société, les détenteurs de MRPS sont autorisés à recevoir, prioritairement à tout détenteur de Parts Sociales Ordinaires, un montant égal à la somme de:

- (i) Tous les dividendes courus et non payés de l'exercice social;
- (ii) Le compte de réserve des MRPS,
- (iii) Le remboursement du prix de souscription des MRPS et (iv) prime d'émission relatives aux MRPS.

Sous réserve de et à l'exception de ce qui précède, les détenteurs de MRPS n'ont pas de droit au boni de liquidation.

Dixième résolution

L'Associé Unique décida d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, de modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter l'augmentation de capital précitée et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais et Dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à EUR 7.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BOONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. Relation: LAC/2013/38460. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130430/536.

(130159413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 46.385.415,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.089.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of August

Before US Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

- GRAN TIERRA ENERGY INTERNATIONAL HOLDINGS LTD., a limited company duly incorporated and validly existing under the Cayman Islands laws, with registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under corporate number MC 238484 ("GTEIH"); and

- GRAN TIERRA LUXEMBOURG HOLDINGS S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.816 ("Lux Holdco");

Together referred hereafter as the "Shareholders" here represented by Mrs. Solange Wolter, notary's clerk with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given by GTEIH on August 1, 2013 and by Lux Holdco on August 3, 2013.

Said proxies signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by their proxyholder, have requested the notary to state as follows:

I. That the Shareholders are together holding the entire share capital of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of GRAN TIERRA FINANCE (LUXEMBOURG) S.À R.L., having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 163.089 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 17, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2507 dated October 18, 2011 (the "Company"). The Articles of Associations of the Company have been amended for the last time on May 23, 2013 pursuant to a deed of the replaced notary, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the Company's share capital amounts to forty four million seven hundred sixty-nine thousand four hundred fifteen Brazilian Real (BRL 44,769,415) represented by (i) twenty four million nine hundred sixty-nine thousand four hundred fifteen (24,969,415) ordinary shares of one Brazilian Real (BRL 1) each held by Lux Holdco, (ii) fourteen million five hundred fifty three thousand (14,553,000) class A mandatory redeemable preferred shares of one Brazilian Real (BRL 1) each held by GTEIH, and (iii) five million two hundred forty seven thousand (5,247,000) class B mandatory redeemable preferred shares of one Brazilian Real (BRL 1) each held by GTEIH, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That GTEIH is the legal and beneficial owner of an uncontested, current and immediately exercisable claim towards the Company amounting to eight million eighty thousand Brazilian Real (BRL 8,080,000).

IV. That the Shareholders declare that they have full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agree to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

V. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Consider increasing the Company's share capital by an amount of one million six hundred sixteen thousand Brazilian Real (BRL 1,616,000) in order to raise it from its present amount of forty-four million seven hundred sixty-nine thousand four hundred fifteen Brazilian Real (BRL 44,769,415) to forty-six million three hundred eighty five thousand four hundred fifteen Brazilian Real (BRL 46,385,415) by the issuance of one million six hundred sixteen thousand (1,616,000) new class B mandatory redeemable preferred shares with a par value of one Brazilian Real (BRL 1) each together with a class B mandatory redeemable preferred share premium of six million four hundred sixty four thousand Brazilian Real (BRL 6,464,000) (together the "New Class B MRPS").

2. Consider the subscription by GRAN TIERRA ENERGY INTERNATIONAL HOLDINGS LTD., a limited company duly incorporated and validly existing under the Cayman Islands laws, with registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under corporate number MC 238484 to all the New Class B MRPS;

3. Consider the full payment of the New Class B MRPS, by conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim towards the Company amounting to eight million eighty thousand Brazilian Real (BRL 8,080,000) (the "Claim");

4. Consider the valuation method used for determining the value of the Claim;
5. Consider the subsequent amendment to the first paragraph of Article 6.1 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **6.1 Subscribed share capital.** The share capital amounts to forty-six million three hundred eighty five thousand four hundred fifteen Brazilian Real (BRL 46,385,415) represented by twenty four million nine hundred sixty-nine thousand four hundred fifteen (24,969,415) ordinary shares of one Brazilian Real (BRL 1) each (the "Ordinary Shares"), fourteen million five hundred fifty three thousand (14,553,000) class A mandatory redeemable preferred shares of one Brazilian Real (BRL 1) each (the "Class A MRPS") and six million eight hundred sixty three thousand (6,863,000) class B mandatory redeemable preferred shares of one Brazilian Real (BRL 1) each (the "Class B MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up."

6. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the following resolutions are taken:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of one million six hundred sixteen thousand Brazilian Real (BRL 1,616,000) in order to raise it from its present amount of forty-four million seven hundred sixty-nine thousand four hundred fifteen Brazilian Real (BRL 44,769,415) to forty-six million three hundred eighty five thousand four hundred fifteen Brazilian Real (BRL 46,385,415) by the issuance of the New Class B MRPS including a class B mandatory redeemable preferred share premium of six million four hundred sixty four thousand Brazilian Real (BRL 6,464,000).

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

GTEIH through its proxyholder declares to subscribe to all the New Class B MRPS to be fully paid up by the conversion of the Claim.

Valuation

The Claim is valued at eight million eighty thousand Brazilian Real (BRL 8,080,000), such value has been decided by GTEIH by way of a declaration of value (the "Declaration of Value"), dated as of August 9, 2013 (the "Effective Date") and accepted by the managers of the Company by way of a valuation statement as of the Effective Date (the "Valuation Statement").

Evidence of the claim's existence

Evidence of the conversion of the Claim and of its value has been given to the undersigned notary by the copy of the following documents:

- the Declaration of Value; and
- the Valuation Statement.

The Declaration of Value and Valuation Statement shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the conversion

GTEIH, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Claim and has the power to dispose of it;
- the conversion of the Claim is effective today without restriction.

Third resolution

Further to the above resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **6.1 Subscribed share capital.** The share capital amounts to forty-six million three hundred eighty five thousand four hundred fifteen Brazilian Real (BRL 46,385,415) represented by twenty four million nine hundred sixty-nine thousand four hundred fifteen (24,969,415) ordinary shares of one Brazilian Real (BRL 1) each (the "Ordinary Shares"), fourteen million five hundred fifty three thousand (14,553,000) class A mandatory redeemable preferred shares of one Brazilian Real (BRL 1) each (the "Class A MRPS") and six million eight hundred sixty three thousand (6,863,000) class B mandatory redeemable preferred shares of one Brazilian Real (BRL 1) each (the "Class B MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3.000,-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf août.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

- GRAN TIERRA ENERGY INTERNATIONAL HOLDINGS LTD., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC 238484 ("GTEIH"); et

- GRAN TIERRA LUXEMBOURG HOLDINGS S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.816 ("Lux Holdco");

Ensemble ci-après dénommées les «Associés» ici représentés par Solange Wolter, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données par GTEIH en date du 1 août 2013 et par Lux Holdco en date du 3 août 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent ensemble l'entière du capital social de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GRAN TIERRA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A R.L., ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.089 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 octobre 2011 sous le numéro 2507 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire remplacé en date du 23 mai 2013, non publié à ce jour au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que le capital social de la Société est de quarante-quatre millions sept cent soixante-neuf mille quatre cent quinze Réaux Brésiliens (BRL 44.769.415) représenté (i) par vingt-quatre millions neuf cent soixante-neuf mille quatre cent quinze (24.969.415) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune, détenues par Lux Holdco, (ii) par quatorze millions cinq cent cinquante trois mille (14.553.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune, détenues par GTEIH, et (iii) par cinq millions deux cent quarante-sept mille (5.247.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune, détenues par GTEIH, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que GTEIH est actuellement le bénéficiaire d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de huit millions quatre-vingt mille Réaux Brésiliens (BRL 8.080.000) à l'égard de la Société.

IV. Que les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente assemblée et renoncent à toutes les formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

V. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Considérer l'augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million six cent seize mille Réaux Brésiliens (BRL 1.616.000) afin de le porter de son montant actuel de quarante-quatre millions sept cent soixante-neuf mille quatre cent quinze Réaux Brésiliens (BRL 44.769.415) à quarante-six millions trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quinze Réaux Brésiliens (BRL 46.385.415) par l'émission d'un montant d'un million six cent seize mille (1.616.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune, avec une prime d'émission de parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B d'un montant de six millions quatre cent soixante-quatre mille Réaux Brésiliens (BRL 6.464.000) (collectivement les «Nouvelles MRPS de Classe B»);

2. Considérer la souscription par GRAN TIERRA ENERGY INTERNATIONAL HOLDINGS LTD., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO

Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC 238484, aux Nouvelles MRPS de Classe B;

3. Considérer la libération intégrale des Nouvelles MRPS de Classe B par apport en nature, consistant en créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de huit millions quatre-vingt mille Réaux Brésiliens (BRL 8.080.000) à l'égard de la Société (la «Créance»);

4. Considérer la méthode d'évaluation utilisée pour la détermination de la valeur de la Créance;

5. Considérer la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à quarante-six millions trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quinze Réaux Brésiliens (BRL 46.385.415) représenté par vingt-quatre millions neuf cent soixante neuf mille quatre cent quinze (24.969.415) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), par quatorze millions cinq cent cinquante trois mille (14.553.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A, d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune (les «MRPS de Classe A»), et six millions huit cent soixante-trois mille (6.863.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B, d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune (les «MRPS de Classe B»), toutes entièrement souscrites et libérées.»;

6. Divers.

VI. Que sur base de l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million six cent seize mille Réaux Brésiliens (BRL 1.616.000) afin de le porter de son montant actuel de quarante-quatre millions sept cent soixante-neuf mille quatre cent quinze Réaux Brésiliens (BRL 44.769.415) à quarante-six millions trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quinze Réaux Brésiliens (BRL 46.385.415) par l'émission des Nouvelles MRPS de Classe B, avec une prime d'émission de parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B d'un montant de six millions quatre cent soixante-quatre mille Réaux Brésiliens (BRL 6.464.000).

Deuxième résolution

Comparusion - Souscription - Libération

GTEIH, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles MRPS de Classe B émises par la Société et de les libérer entièrement par apport en nature consistant de la Créance.

Evaluation

La valeur totale de la Créance est évaluée à huit millions quatre-vingt mille Réaux Brésiliens (BRL 8.080.000), cette valeur a été décidée par GTEIH par le biais d'une déclaration de valeur (la «Déclaration de Valeur») datée du 9 aout 2013 (la «Date Effective») et acceptée par les managers de la Société par le biais d'une déclaration de valeur établie par les gérants de la Société à dater de la Date Effective Acceptation des Gérants»).

Preuve de l'existence de la créance

La preuve de l'apport de la Créance et de sa valeur a été remise au notaire instrumentant par une copie des documents suivants:

- Déclaration de Valeur; et
- Acceptation des Gérants.

La Déclaration de Valeur et l'Acceptation des Gérants resteront annexées au présent acte.

Implémentation effective de l'apport

GTEIH déclare que:

- il est le seul détenteur de la Créance, et a le pouvoir d'en disposer;
- l'apport de la Créance est effectif aujourd'hui sans restriction.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à quarante-six millions trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quinze Réaux Brésiliens (BRL 46.385.415) représenté par vingt-quatre millions neuf cent soixante neuf mille quatre cent quinze (24.969.415) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), par quatorze millions cinq cent cinquante trois mille (14.553.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A, d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune (les «MRPS de Classe A»), et six millions huit cent soixante-trois mille (6.863.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B,

d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune (les «MRPS de Classe B»), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2013. Relation: LAC/2013/38049. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130714/236.

(130158902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

CEP III Investment 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 7.600.990,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.058.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), submitted to the SICAR regime law, established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127711,

2. CEP II Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), submitted to the SICAR regime law, established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96017,

here represented by Mr. Jonas Mullo, employee, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on August 21, 2013 and August 21, 2013 respectively.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "CEP III Investment 20 S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173058, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 12, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 24, dated January 4, 2013 and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated July 5, 2013, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The Company's share capital is set at seven million six hundred thousand nine hundred ninety Euro (EUR 7.600.990,00) represented by seven million six hundred thousand nine hundred ninety (7.600.990) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. On July 5, 2013, the appearing parties appeared in front of the undersigned notary with purpose (i) to increase the Company's share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to seven million six hundred thousand nine hundred ninety Euro (EUR 7.600.990,00) and (ii) to amend the Company's bylaws (the Deed).

V. On such date, CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, subscribed for five million seven hundred ninety-six thousand nine hundred thirty-seven (5.796.937) new shares and proceeded with an allocation to the legal reserve of the Company, by contribution in cash in the aggregate amount of six million three hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-one Euro (EUR 6.377.881,00).

VI. Due to a clerical error however, it appears that the amount of the allocation made by CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, to the legal reserve of the Company was incorrectly stated in the Deed and ought to be rectified so as to read five hundred eighty thousand nine hundred forty-four Euro (EUR 580.944,00) instead of five hundred eighty thousand nine hundred ninety-four Euro (EUR 580.994,00).

VII. The shareholders therefore resolve to acknowledge the clerical error made in the Deed and acknowledge that CEP III Participations S.à r.l. SICAR has allocated five hundred eighty thousand nine hundred forty-four Euro (EUR 580.944,00) to the legal reserve of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise soumise à la loi sur le régime SICAR, établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127711,

2. CEP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise soumise à la loi sur le régime SICAR, établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017,

ici représentée par M. Jonas Mullo, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 21 août 2013 et le 21 août 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que^o:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «CEP III Investment 20 S.à r.l.» (ci-après la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173058, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 24, en date du 4 janvier 2013 et dont les statuts ont été amendés par un acte du notaire instrumentaire en date du 5 juillet 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société se monte à sept millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 7.600.990,00) représenté par sept millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-dix (7.600.990) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. Le 5 juillet 2013, les personnes comparantes ont comparu devant le notaire instrumentaire aux fins (i) d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de sept millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 7.588.490,00) afin de le porter de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à sept millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 7.600.990,00), et (ii) de modifier les statuts de la Société (l'Acte)

V. A cette même date, CEP III Participations S.à r.l. SICAR, précitée, a souscrit à cinq millions sept cent quatre-vingt-seize mille neuf cent trente-sept (5.796.937) nouvelles parts sociales, et a procédé à une allocation à la réserve légale de la Société, par apport en numéraire d'un montant total de six millions trois cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-un Euro (EUR 6.377.881,00):

VI. Suite à une erreur matérielle, il s'avère que le montant de l'allocation faite par CEP III Participations S.à r.l. SICAR, précitée, à la réserve légale de la Société, était erroné dans l'Acte et doit être rectifié afin d'indiquer cinq cent quatre-vingt mille neuf cent quarante-quatre Euro (EUR 580.944,00) et non cinq cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euro (EUR 580.994,00).

VII. Les associées décident donc de reconnaître l'erreur matérielle faite dans l'Acte et de reconnaître que CEP III Participations S.à r.l. SICAR a alloué cinq cent quatre-vingt mille neuf cent quarante-quatre Euro (EUR 580.944,00) à la réserve légale de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mullo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 août 2013. Relation: EAC/2013/11111. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013130010/115.

(130158597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

VORTEX INTERNATIONAL SA, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 174.592.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société Vortex International S.A. société de gestion de patrimoine familial qui s'est tenue en date du 10 septembre 2013

L'assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Accepte la démission de PUNDAMILIA FAMILY OFFICE Sarl de ses mandats d'administrateur & administrateur-délégué

- De nommer aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale laquelle se tiendra en l'année 2019:

AHMADOV Orkhan

70 boulevard de Grenelle

F-75015 Paris (France)

Né le 01/01/1985 à Bakou (Azerbaïdjan)

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2013131757/22.

(130160146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

GIPH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013131412/11.

(130159941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.